



CENTRE HOSPITALIER
DES MARCHES
DE BRETAGNE

LIVRET D'ACCUEIL



FOYER DE VIE

Le Mot de la Direction

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi d'être accueilli au Foyer de Vie du Centre Hospitalier des Marches de Bretagne (CHMB).

Ce livret d'accueil vous permettra de connaître vos droits ainsi que les prestations proposées par l'établissement et vous donnera un aperçu de son cadre de vie et de son fonctionnement.

Vous y trouverez toutes les indications pour faciliter vos démarches. N'hésitez pas à demander au bureau des entrées ainsi qu'au personnel des services, les précisions complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses prestations, le CHMB s'attache à proposer une offre de proximité, adaptée et de qualité.

L'ensemble du personnel mettra à votre service tous les moyens dont ils disposent, afin de vous offrir un lieu de vie agréable et de vous accompagner dans les actes de la vie quotidienne, en respectant votre liberté et votre dignité.

L'implication de votre famille et de votre entourage contribue à la réussite de votre installation et votre intégration.

L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous remercier de votre confiance.

La Direction

NOS MISSIONS

Le Foyer de Vie de Tremblay accompagne 74 personnes adultes en situation de handicap. Il a pour mission d'offrir un lieu de vie ouvert sur son environnement, favorisant le développement de l'autonomie et la pleine participation des personnes à la construction de leur projet de vie et à sa mise en place.

Nous proposons des activités à visée éducative et occupationnelle grâce à un accompagnement de professionnels socio-éducatifs.

NOS OBJECTIFS

- Proposer un cadre de vie adapté, un lieu de vie agréable et sécurisant en respectant la vie privée.
- Proposer un accompagnement personnalisé visant à favoriser l'acquisition et la progression dans les actes de la vie quotidienne, dans une logique de recherche d'autonomie des personnes.
- Accompagner les personnes sur le plan social, psychologique et éducatif en fonction de leurs besoins afin de favoriser l'inclusion sociale.
- Contribuer à l'épanouissement, au bien-être et à la santé par diverses activités.
- Etablir une relation d'aide et d'écoute,
- Apporter un soutien éducatif, des repères et des règles de vie.



SOMMAIRE

NOS MISSIONS.....	3
NOS OBJECTIFS.....	3
L'ETABLISSEMENT.....	5
NOTRE FOYER DE VIE.....	6
VOTRE INSCRIPTION	7
VOTRE ADMISSION	7
FRAIS D'HEBERGEMENT.....	9
FACTURATION :	9
L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE	10
LA VIE QUOTIDIENNE.....	11
VOS VISITES	14
QUALITÉ ET SECURITE.....	14
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES, RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES	14
LES ATELIERS.....	15
LE PARC ANIMALIER	17
LES ANIMATIONS:.....	18
VIE SOCIALE	18
VOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE (PAI)	19
VOTRE LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR	19
CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)	19
VOS DROITS	20
• La personne de confiance	20
• La personne à prévenir	20
• Personnes qualifiées.....	20
• Directives anticipées	21
• Vos droits en matière de données à caractère personnel	21
• Cultes	21
LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE.....	22
DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
VOS NOTES	23

L'ÉTABLISSEMENT

Implantation géographique



Le Foyer de vie de Tremblay est un établissement relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

Il est rattaché au Centre Hospitalier des Marches de Bretagne. Il accueille, en hébergement complet, 74 personnes déficientes intellectuelles et/ou du psychisme, stabilisées dans leurs troubles du comportement.

Situé sur l'axe Rennes-Le Mont St Michel (D175), le Foyer de vie « Le Chemin des Iles » est un foyer de vie occupationnel (FOA) qui propose 5 ateliers et des activités ludiques.

L'hébergement se répartit sur 12 chambres individuelles, 26 chambres doubles et 8 studios (4 individuels et 4 doubles), ventilés sur 3 bâtiments.

FOYER DE VIE



Entrée principale
Foyer de Vie

15 Hébergement
(RDC + Etage)

RDJ :

16 Salle d'animation

17 Salle à manger

18 Salle Roseraie

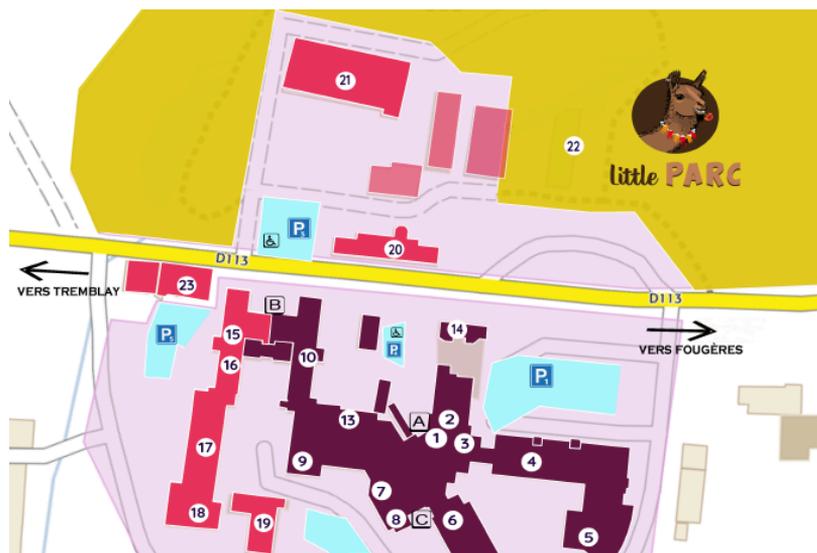
19 Pavillon Oléron

20 Studios Chausey

21 Ateliers éducatifs

22 Parc animalier

23 Logement CHMB



NOTRE FOYER DE VIE



LE BÂTIMENT PRINCIPAL

« Ouessant, Molène, Bréhat, Roseraie »

Le bâtiment principal, dit « le bâtiment historique » est le bâti originel du site. Il se répartit sur trois niveaux :

1 - Le rez de jardin :

- Les salles à manger,
- La salle détente « Roseraie » avec babyfoot, vélo d'appartement, cuisine thérapeutique et espace détente,
- La salle animation et salle de jeux (billard, fléchettes, ordinateurs, jeux de société, mais également divers jeux d'extérieur mis à disposition).

2 - Au 1^{er} étage et au 2^{ème}, se situent les chambres. Elles constituent le « chez-soi » des personnes.

Elles sont proposées meublées mais il est possible de personnaliser son espace notamment par la décoration.

Il y a également une petite salle de bain comprenant un lavabo, des toilettes et pour la majorité, une douche. Une salle de bain commune peut être utilisée par ceux qui n'ont pas de douche individuelle.

Au 1^{er} étage se situent la salle de soins, une salle de bain, un office, un bureau des accompagnants et le bureau du Cadre Socio-éducatif.

Au 2^{ème} étage, des temps esthétiques sont proposés selon un planning défini.

Les allées dédiées à l'hébergement au 1^{er} et au 2nd ont été baptisées :

« Molène » « Bréhat » « Ouessant » « Roseraie ».

Le Bâtiment "Oléron"



« Oléron » abrite cinq chambres individuelles, toutes proches de la salle Roseraie, du bâtiment central. Elles possèdent toutes une salle de bain. Le bâtiment dispose d'un coin repas où les résidents peuvent prendre leurs petits déjeuners et diners.

Le Bâtiment "Chausey"

« Chausey » est situé à proximité de la structure principale. Huit studios peuvent accueillir des résidents autonomes. Ces studios possèdent une chambre, une kitchenette et une salle de bain.





VOTRE INSCRIPTION

Les demandes se font à partir d'imprimés fournis par la structure (fiche de renseignements sur l'autonomie et fiches médicales) et le document unique MDPH.

Vous avez également la possibilité d'effectuer votre demande d'admission en ligne via la plateforme **Via Trajectoire** : <https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Accueil>

ViaTrajectoire est un service public, gratuit et sécurisé qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé.

Prérequis : Disposer d'une adresse e-mail valide afin d'être averti de l'avancement de votre démarche.

Nous vous recontacterons par courrier ou par courriel pour vous informer du résultat de votre demande, et préparer en cas d'acceptation votre dossier d'admission.

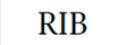
VOTRE ADMISSION

Une rencontre préalable à votre entrée, vous permettra de visiter l'Etablissement, d'en connaître son fonctionnement, de prendre connaissance du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement de l'établissement et enfin de répondre à vos interrogations.



Lors de l'admission, l'usager ou son représentant légal doit fournir :

- **Les papiers administratifs suivants**

vosre notification d'orientation de la CDAPH 	vosre carte vitale et mutuelle  
vosre attestation de responsabilité civile 	vosre jugement de tutelle ou curatelle 
vosre numéro d'allocataire CAF 	un avis d'imposition ou de non imposition 
vosre carte d'identité 	vosre carte d'invalidité 
une photo d'identité 	un relevé d'identité bancaire 

Mais également,

- La copie du contrat de séjour paraphé et signé,
- L'autorisation du droit à l'image signée par le résident,
- Le règlement de fonctionnement paraphé et signé.

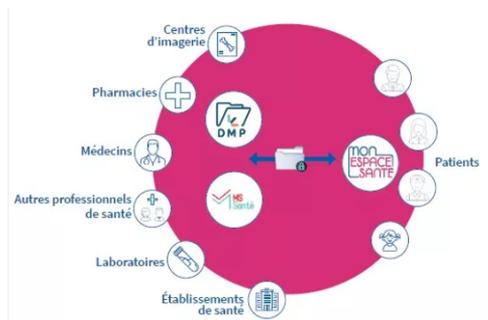
Accompagné(e) des membres de votre famille et/ou de votre tuteur, vous serez amené(e) à prendre connaissance et à signer votre contrat de séjour, le règlement de fonctionnement de l'établissement, avant votre admission auprès du bureau des entrées de l'établissement.

Les papiers pour votre dossier médical

- Vos prescriptions médicales en cours,
- Votre carte de groupe sanguin,
- Votre carnet de vaccination,
- Information de choix de votre ambulance,
- La déclaration de choix du médecin traitant.

Mon espace Santé

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique de tous les assurés. Grâce à ce service, chacun peut participer activement au suivi et à la préservation de sa santé.



FRAIS D'HEBERGEMENT

Ils correspondent à un prix de journée fixé chaque année par arrêté du Conseil Général.

Les frais d'hébergement sont financés pour partie par votre Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) et pour partie par l'Aide Sociale du Département dont vous relevez.

La demande d'aide sociale est à faire auprès du bureau d'Aide Sociale de la commune de résidence avant votre entrée au foyer de vie.

Enfin, le foyer est considéré comme votre résidence principale. De ce fait, vous serez amenés à percevoir à titre personnel l'Allocation Logement Sociale ou l'Aide Personnalisée au Logement.

Le service du bureau des entrées se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

FACTURATION

Les frais d'hébergement sont payables mensuellement à terme échu, par chèque libellé à l'ordre du trésor Public ou par virement bancaire.

A la demande du résident, un prélèvement automatique peut être effectué.

Les frais de séjour sont à régler à :

La Trésorerie Hospitalière de Fougères
1 rue Bad-Munstereifel
CS50222
35305 Fougères CEDEX



L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

Au cours de votre séjour, vous allez être accompagné par des membres du personnel ayant des responsabilités différentes et des fonctions complémentaires afin d'assurer **la qualité et la sécurité de votre séjour** :

- Direction
- Cadre socio-éducatif
- Infirmier
- Des aides-soignants
- Des aides médico-psychologiques
- Une psychologue
- Des accompagnants éducatifs et sociaux
- Des agents de service hospitaliers
- Des animateurs et éducateurs
- Des éducateurs techniques spécialisés
- Des moniteurs d'ateliers et des moniteurs éducateurs
- Une équipe administrative
- Une équipe de restauration
- Une équipe hôtellerie
- Une équipe logistique et de blanchisserie
- Des agents des services techniques
- Une équipe soignante et pluridisciplinaire.
- Une aumônerie.



Le jour de votre arrivée, deux référents vous seront présentés (un référent atelier et un référent hébergement). Ces personnes seront vos interlocuteurs privilégiés.

L'équipe socio-éducatif se relaye 24h/24 pour vous accompagner en toute sécurité.

Vous avez libre choix de :

- Votre médecin traitant du secteur, de vos ambulances, de vos spécialistes et de vos professionnels du secteur paramédical.

Le bureau des entrées se tient à votre disposition si besoin.

LA VIE QUOTIDIENNE

Votre chambre

Les chambres sont équipées du mobilier nécessaire à votre séjour. Afin de personnaliser votre espace privé, vous pouvez amener des petits meubles si vous le souhaitez ainsi que la télévision et des éléments de décoration. L'entretien est assuré par vos soins lors de l'accompagnement hebdomadaire (si besoin avec l'aide des équipes) qui est organisé une fois par semaine.

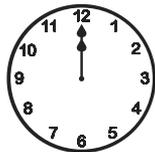
Vos Repas

Préparés sur site, les repas sont élaborés en collaboration entre l'équipe cuisine et diététiciens en respectant les régimes de chacun et dans le respect des habitudes alimentaires. Les menus sont affichés chaque semaine dans l'établissement.

Deux salles à manger vous accueillent.



Petit déjeuner : à partir de 8h jusqu'à 9 h



Déjeuner dès 12 h



Diner dès 18h45

Si vous désirez, à vos frais, inviter vos parents, amis à partager un repas, il suffit de prévenir le service 48h à l'avance. Le bureau des entrées vous indiquera les tarifs et les conditions.





La Commission de Restauration

Chaque semestre, la « Commission de restauration » se réunit. Les résidents peuvent se joindre aux professionnels pour donner leur avis quant aux repas.

La diététicienne de l'établissement y conseille des menus équilibrés et respectueux des saisons.

Nous nous engageons à essayer de satisfaire le plus grand nombre de résidents tout en tenant compte des régimes médicaux et du respect des règles nutritionnelles.

Tout le monde peut y participer.

Votre linge

La literie (draps et couverture) et le linge de toilette (serviettes et gants) vous sont fournis. L'entretien de votre linge (sauf le linge délicat) est pris en charge par l'établissement et **lavés en interne** dans notre **blanchisserie du site d'Antrain**. Le linge revient plié mais non repassé.

Le marquage de votre linge sera réalisé en interne par nos agents de blanchisserie.

Dans le cas où vous souhaitez conserver le lavage de votre linge par votre famille, nous conseillons fortement de marquer le linge (Nom + Prénom + Nom du Site) pour éviter toute perte de linge.

Nous vous conseillons de faire laver votre linge délicat avec la machine à laver individuelle, mise à votre disposition lors de l'atelier « petit linge ».

Il est indispensable de prévenir le personnel lors d'ajout de linge afin qu'il soit bien marqué.



Télévision - Téléphone

Votre chambre est munie des prises téléphoniques et TV. Vous pouvez amener votre téléphone et votre télévision.

Accès Internet

L'accès à internet se fait via l'intermédiaire d'un réseau WIFI disponible au sein de l'établissement. Le bureau des entrées est en charge de la gestion des accès.

Le courrier

Le courrier arrivé est distribué chaque midi. Vous pouvez envoyer du courrier personnel au bureau de poste de Tremblay ou choisir de nous le confier à l'administration une fois timbré.



La presse

Vous avez la possibilité de recevoir le ou les quotidiens, magazines et revues de votre choix. L'abonnement à cette presse se fait à titre privé.

Le salon de coiffure

Un coiffeur offre ses services toutes les semaines à des tarifs préférentiels (coupe uniquement). Cependant, vous pouvez faire appel au coiffeur de votre choix et le salon sera mis à votre disposition. Vous pouvez également vous rendre dans un salon situé à l'extérieur de l'établissement.



VOS VISITES

Les visites sont autorisées toute la journée en respectant l'organisation des services.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ

L'ensemble du personnel de l'établissement s'attache à garantir la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

Dans cette démarche, les axes principaux sont :

- La formation continue du personnel,
- L'évaluation continue des pratiques professionnelles, à travers la réalisation d'audits et le suivi d'indicateurs,
- L'analyse des risques, le traitement des événements indésirables afin d'assurer le meilleur niveau de sécurité,

La réalisation d'enquêtes qui permettent de mesurer votre satisfaction sur les conditions de votre prise en charge.

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES, RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Biens et valeurs personnels

Il est recommandé de ne pas garder de sommes d'argent importantes ou d'objets de valeur dans les chambres.

Tout objet de valeur conservé dans votre chambre est sous votre responsabilité.

Dépôt des alertes (plaintes et réclamations)

Chaque résident, son entourage ou tout intervenant extérieur peut formuler une alerte lorsqu'il juge une situation anormale.

Les alertes (plaintes, réclamations,...) sont formalisées auprès de l'établissement qui assure le traitement, le suivi et la réponse aux résidents et aux familles.

Assurances

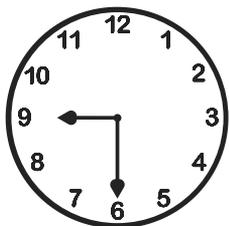
Il vous est demandé pour les dommages dont vous pourriez être la cause, de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle. Vous devez fournir chaque année une attestation à l'établissement.



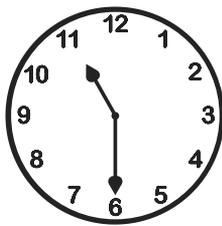


LES ATELIERS

Les activités en ateliers et animations occupationnelles sont habituellement ouvertes du lundi au vendredi. Ces activités vous sont fortement recommandées.

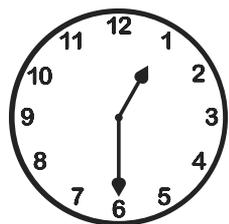


de 9h30

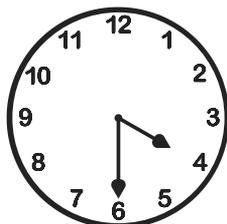


à 11h30

et



de 13h30



à 16h30

En accord avec les responsables d'atelier, il est possible d'intégrer plusieurs ateliers ou d'aménager ses horaires en fonction de vos souhaits et capacités.



Atelier Art Plastique

On y pratique de la mosaïque, des arts plastiques (dessins, peinture, enluminure) et également du relooking de meubles. Tous les artistes sont les bienvenus.

Atelier Parc animalier

Dans cet atelier, on ressent la passion et le respect pour les animaux. On les soigne (toilette, réfection des litières) au quotidien. Une promenade des animaux est organisée tous les matins du lundi au vendredi. La médiation animale est basée sur l'attrait que l'animal exerce auprès des personnes et sur sa capacité à les stimuler. On entretient les allées, les clôtures et les cabanes.

Atelier Horticulture

Grâce à cet atelier, le foyer a des fleurs toute l'année.
On y pratique l'entretien des espaces verts mais aussi la culture en serres (mise en godets, rempotage).



Atelier Couture

A l'atelier « Couture-espace détente » les résidents confectionnent des sacs, couettes, tricots, lingettes pour le visage, trousse à crayons, trousse à maquillage, en fonction des modes et des souhaits. On y pratique également le tricot et de la broderie. Il est possible également de confectionner de véritables bijoux en perles ou faire des sequins (paillettes).

Atelier Travaux manuels

A l'atelier « Travaux Manuels » vous pourrez pratiquer de la peinture, de la pyrogravure, du découpatch, du diamond painting, et beaucoup d'autres activités en fonction de vos envies.

Chaque atelier bénéficie d'un espace détente propice à la sociabilisation.





LE PARC ANIMALIER LITTLE PARC

Au fil d'un sentier artistique long d'un kilomètre, découvrez un agréable parc aménagé où vous rencontrerez de nombreux animaux tout au long de votre balade.

Ce parc, agréablement aménagé dans le cadre d'un projet thérapeutique et dont le fonctionnement est assuré par les résidents en situation de handicap du foyer de vie, est porteur de nature et de rêve. Le parc a obtenu en 2020 le 3ème Prix National Hélioscope-GMF qui récompense les établissements hospitaliers pour leur initiative au bénéfice des malades.

L'aménagement du site lui a permis d'obtenir en 2023 la certification Tourisme & Handicap (moteur, mental et auditif).

De nombreux animaux y sont présentés : chèvres naines, lamas, wallabies, ânes, 5 variétés de mouton, oiseaux d'ornements...



Bienvenue sur le Parc Animalier "Little Parc" créé en 2004. Il est géré au quotidien par les résidents du foyer de vie "Le Chemin des Îles". Ce lieu est ouvert à tous. Il sensibilise les visiteurs aux différences.

Vous découvrirez un sentier artistique longeant une dizaine de parcelles peuplées d'animaux.
De nombreux animaux y sont présentés : chèvres naines, lamas, ânes, cinq variétés de mouton, oiseaux d'ornements...

Bonne balade !



Lieu de visite gratuit ouvert
du 1^{er} avril au 30 octobre,
de 9h00 à 19h00
du 1^{er} novembre au 31 mars,
de 9h00 à 17h00



Little PARC
PARC ANIMALIER

- Tremblay -
Val-Couesnon



Little PARC
Foyer de Vie « Le Chemin des Îles »
20 rue Vincent Grellé, TREMBLAY
35460 VAL-COUESNON
Tél. 02 99 98 28 40 ou 02 99 98 28 42



Cet espace est devenu aujourd'hui un lieu de promenade accessible à tout public avec des allées PMR et des zones de repos aménagées.

LES ANIMATIONS



Un programme d'animations est proposé toute l'année.

L'atelier « Culino » à la Roseraie

Une fois par semaine, l'atelier « Culino » réunit dans la salle Roseraie les usagers qui souhaitent préparer un repas pédagogique dont le menu est choisi par les participants.

L'espace détente à la Roseraie

Des canapés et un espace vidéo (télévision, Wii) vous attendent au sein de la salle Roseraie. Cet espace est équipé également d'un babyfoot, de matériel de sport et de jeux de société.

Salle animations et salle de jeux

Nous mettons à votre disposition : des ordinateurs, un billard, un jeu de fléchettes et des jeux de société. Des ateliers créatifs sont régulièrement proposés.

Plusieurs activités de loisirs sont proposées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement.

Venez rejoindre le groupe « danse » et/ou le groupe « jeu de ballon »

Activités

Des activités physiques sont proposées régulièrement comme : la randonnée, des sorties en discothèque, la piscine, l'équitation, des sports adaptés et bien d'autres !

Mais aussi des activités ludiques comme l'activité « salon esthétique », bibliothèque, atelier lecture/écriture, jeux de boules/palets, partie de belote, lecture du journal, participation au journal interne, chorale, jeux de société, soirées dansantes, pêche à la ligne, billard, etc...

VIE SOCIALE

Des sorties sont organisées régulièrement comme la piscine, le cinéma, le bowling, les parcs de loisirs et les sites culturels (une contribution de 1€ vous sera demandée pour pouvoir y participer).

Séjours vacances

Des séjours vacances sont également proposés sur inscriptions.

Le foyer fait partie d'un groupement d'institutions du département « Loisir 35 ». Cela nous permet de rencontrer les résidents des différents établissements du département.



VOTRE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI)

Le Projet d'Accompagnement Individualisé garantit au résident un accompagnement dans le respect de ses habitudes de vie et de ses souhaits. Il s'inscrit dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 et se réfère à la recommandation-cadre de l'Anesm sur la bientraitance.

VOTRE LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

Les sorties sont totalement libres. Néanmoins, nous vous demandons de bien vouloir signaler les absences à l'équipe éducative, qu'il s'agisse d'une absence d'une heure ou de plusieurs jours ; ceci par mesure de sécurité et d'assurer la continuité de l'accompagnement.

CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Il existe, conformément au Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux formes de participation instituées à l'article L311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un Conseil de la Vie Sociale (CVS) du foyer de vie. Le CVS est une instance d'expression des résidents et de leurs familles.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés pour deux ans par scrutin secret :

- des résidents,
- des familles,
- des membres du personnel,
- de l'organisme gestionnaire,
- des membres de la mairie.

Leurs noms sont portés à votre connaissance par voie d'affichage, ainsi que les comptes rendus des séances.

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins 3 fois par an.

Un "espace CVS" est à disposition pour s'informer des actualités. Une "boîte aux lettres" du CVS est disponible pour soumettre une remarque aux représentants des résidents.

Avant chaque CVS, une réunion de préparation est organisée avec les résidents pour échanger sur les points à évoquer lors du CVS prochain.



La personne de confiance

La personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne « à prévenir » ; elles peuvent être différentes.

Lors de votre admission, vous pouvez désigner une personne de confiance.

Un agent vous proposera alors de tracer cette nomination sur un document. Ce document devra être signé par vous et votre personne de confiance.

Ces informations sont précisées dans le contrat de séjour

- Je peux choisir une personne de confiance à partir de mes 18 ans.
- J'ai le droit de choisir la personne de confiance mais je ne suis pas obligé.
- Je complète le formulaire qui me sera remis, si j'ai choisi une personne de confiance.
- Je signe le formulaire et le fait signer par ma personne de confiance.
- Ma personne de confiance peut m'accompagner et m'aider :
 - dans mes démarches,
 - mes rendez-vous,
 - pour prendre des décisions.
- Ma personne de confiance s'engage à dire mes choix et mes souhaits si je ne peux pas le faire.

Elle ne décide pas pour moi.

La personne à prévenir

La personne à prévenir est habilitée à recevoir des informations notamment liées à votre hébergement et est informée en cas d'urgence ou de la survenue d'un événement inattendu.

Les informations qui peuvent être communiquées à la personne à prévenir sont limitées et ne peuvent en aucun cas se situer dans le champ des informations couvertes par le secret médical et professionnel.

Personnes qualifiées

En vue de vous aider à faire valoir vos droits, vous pouvez faire appel à une personne de votre choix de la liste des personnes qualifiées, liste annexée au contrat de séjour.

Directives anticipées

Dans le cadre de la loi Léonetti/Clayes intitulée « Loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie » datant du 02/02/2016, toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » concernant sa fin de vie. C'est une possibilité qui vous est donnée d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre et les conditions de limitation ou d'arrêt de traitements.

Ainsi, votre médecin et vos proches (Cf. personne de confiance) sauront quelles sont vos volontés, même si vous ne pouvez plus vous exprimer. Un flyer complétant ces informations est joint au livret d'accueil et un modèle de rédaction des directives anticipées peut vous être fourni dans le service de soins qui vous accueille.

Vos droits en matière de données à caractère personnel

Dans le cadre de votre prise en charge administrative, médicale, paramédicale, sociale et médico-sociale le centre hospitalier recueille et traite des données personnelles vous concernant, notamment dans le but de constituer et de suivre votre dossier administratif et médical.

Ces informations sont partagées par les professionnels de l'établissement et l'équipe de soins vous prenant en charge dans le respect du principe de confidentialité des règles de partage et d'échange (article 1110-4 du CSP).

Les données enregistrées sont conservées 20 ans et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : les services des Agences régionales de santé (ARS), du Ministère des solidarités et de la santé, les services départementaux et régionaux compétents en matière sanitaire, sociale et médico-sociale, les services judiciaires compétents ainsi que les institutions de recherche et d'études en matière sanitaire et sociale.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la Loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au délégué à la protection des données de l'établissement : dpochmb@chmb.fr

Culte

Une organisation est en place pour vous mettre en relation avec un ministre du culte de votre choix.

Charte

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
– *Annexe 1 Règlement de fonctionnement,*

LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

Le CHMB a la volonté de lutter contre la maltraitance par le biais d'outils permettant aux soignants, familles et résidents de signaler des faits qu'ils estiment maltraitants.

Le CHMB s'est engagé dans une politique de prévention de la maltraitance.

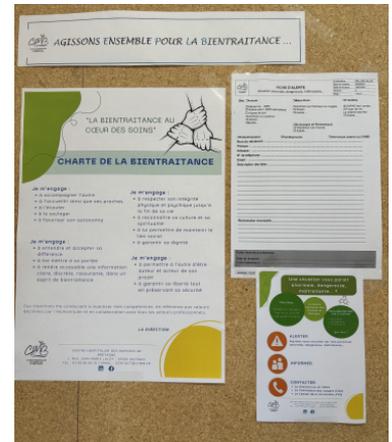
Les outils à votre disposition :

Un panneau « Agissons ensemble pour la Bienveillance » est installé à l'entrée de chaque service. Il comprend :

- La charte de Bienveillance ;
- Un flyer d'explication ;
- Une feuille de déclaration.

Le service qualité est en charge de traiter les réclamations.

Chaque professionnel se tient à votre écoute si vous en ressentez le besoin.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Se soucier de l'environnement, satisfaire nos besoins sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Conscient du rôle des établissements de santé dans la décarbonation et dans la transition énergétique, le CHMB aspire à mettre en place une stratégie de développement durable à l'échelle de l'hôpital pour contribuer ainsi à la santé environnementale de tous. Pour cela, en plus d'une charte d'engagement signée par la direction, il a inscrit comme enjeu stratégique à son projet d'établissement la thématique du développement durable.

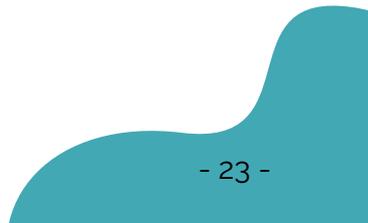
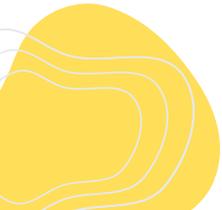
Il met quotidiennement à l'honneur les 3 piliers du développement durable à savoir l'économie, l'écologie et le social.



Un groupe Développement Durable constitué de représentants des différents métiers est en place pour mener le plan d'actions sur différentes thématiques : gestion des déchets, gestion de l'énergie, biodiversité et éco-pâturage, pollution numérique, mobilité verte, achats responsables et alimentation durable.

VOS NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning most of the page width. The lines are evenly spaced and extend across the central portion of the page.





CENTRE HOSPITALIER
DES MARCHES
DE BRETAGNE

**Foyer de vie - Le Chemin des Iles
20, rue Vincent Grelle - Tremblay
35460 VAL - COUESNON
Tél. : 02.99.98.20.11**

**Site Internet : www.chmarchesdebretagne.fr
Coordonnées GPS : 48.4208 , -1.4710**